

ENVIRONNEMENT: TAXES ET SUBSIDES 2018



Wolters Kluwer

Editeur responsable : Paul De Ridder

© 2018 Wolters Kluwer Belgium SA
Zénobe Gramme (bâtiment G)
Square des Conduites d'Eau 9-10
4031 Liège

Service clientèle et adresse de correspondance :

Motstraat 30
2800 Malines
Tél. : 015 78 76 00
client.BE@wolterskluwer.com
www.wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2018/2664/244
ISBN 978-94-03-00327-6
BP/ENVITAX-PI18001

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

Préface	V
Liste des auteurs	VII
RÉGION WALLONNE	1
I TAXES ET REDEVANCES	3
1. Taxes sur le déversement des eaux usées et sur les charges environnementales «eau»	3
1.1. Cadre juridique	3
1.2. Taxe sur le déversement des eaux usées industrielles	9
1.3. Taxe sur le déversement des eaux usées domestiques	25
1.4. Taxe sur les charges environnementales générées par les exploitations agricoles	28
1.5. Procédures communes pour l'établissement et le recouvrement des taxes	31
1.6. Adresses utiles	37
2. Taxation sur les prises d'eau souterraine et de surface	38
2.1. Cadre juridique	38
2.2. La redevance devenue taxe de prélèvement et la contribution de prélèvement sur les prises d'eau potabilisable	40
2.3. La contribution de prélèvement sur les prises d'eau souterraine non potabilisable	43
2.4. La contribution de prélèvement sur les prises d'eau de surface non potabilisable	46
2.5. Dispositions communes pour le paiement par provisions	48
2.6. Procédures communes pour l'établissement et le recouvrement des taxes	49
3. Déchets ménagers et déchets non ménagers	56
3.1. Cadre juridique	56
3.2. Objectifs poursuivis par le décret fiscal	60
3.3. Taxation sur la mise en centre d'enfouissement technique (C.E.T.)	61
3.4. Taxation sur l'incinération de déchets	64
3.5. Taxation sur la coïncinération de déchets dangereux	65
3.6. Taxation subsidiaire sur la collecte et la gestion des déchets	67
3.7. Taxe sur les déchets soumis à une obligation de reprise	68
3.8. Taxe favorisant la collecte sélective de déchets ménagers	69
3.9. Taxe subsidiaire sur la détention de déchets	71

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

3.10.	Taxe sur l'abandon de déchets	72
3.11.	Taxe sur les organismes d'exécution des obligations de reprise	73
3.12.	Dispositions communes aux redevables des taxes sur la mise en C.E.T., l'incinération, la coïncinération et la collecte/gestion des déchets	74
3.13.	Dispositions communes	75
3.14.	Adresse	81
4.	Déchets toxiques	82
4.1.	Cadre juridique	82
4.2.	Contenu	82
4.3.	Procédure	83
II	SUBSIDES	85
1.	Incitants pour les entreprises	85
1.1.	Introduction	85
1.2.	Les incitants destinés à favoriser la protection de l'environnement	86
1.3.	Les primes pour l'utilisation durable de l'énergie	99
1.4.	Les subventions pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie (AMURE)	110
1.5.	La prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire	121
2.	Aides aux provinces et communes	128
2.1.	Introduction	128
2.2.	Actions en matière d'environnement	129
2.3.	Parcs à conteneurs	135
2.4.	Subventions relatives aux actions de prévention, de collectes sélectives et de communication en matière de déchets	139
2.5.	Traitement des déchets ménagers et autres – partie 1 (ancienne version)	145
2.6.	Traitement des déchets ménagers et autres – partie 2 (version applicable à tout nouveau projet à compter de l'année fiscale 2016)	153
2.7.	Engagement d'un conseiller en environnement	161
2.8.	Sonomètres	164
2.9.	Acquisition d'espaces verts	167
2.10.	Aménagement d'espaces verts	169
2.11.	Gestion de l'eau	171

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	177
I TAXES ET REDEVANCES	179
1. Taxation des déchets	179
1.1. Cadre juridique	179
1.2. Taxation forfaitaire des déchets ménagers et non ménagers	180
1.3. Enlèvement et traitement des déchets	184
1.4. Adresses utiles	189
2. Papiers et cartons	190
2.1. Cadre juridique	190
2.2. Les obligations s'imposant aux producteurs, importateurs ou distributeurs en l'absence de convention	190
2.3. Les obligations des producteurs, importateurs ou distributeurs parties à une convention ou membres d'une organisation représentative partie à une convention	191
2.4. Adresses utiles	192
3. Eaux résiduaires urbaines	192
3.1. Cadre juridique	192
3.2. Tarification des services d'assainissement public des eaux résiduaires urbaines	195
3.3. Taxe sur les eaux usées	207
3.4. Redevables des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau	208
3.5. Exemptions	209
3.6. Calcul de la taxe	210
3.7. Versements anticipés	215
3.8. Etablissement et recouvrement de la taxe	215
3.9. Sanctions	218
3.10. Affectation de la taxe	218
3.11. Elaboration et exécution de programmes	219
3.12. Autorités compétentes et adresses utiles	219
3.13. Annexe	220
4. Importation et exportation de déchets	220
4.1. Cadre juridique	220
4.2. Notification	221
4.3. Autorité compétente, délivrance du document de suivi et autorisation	221
4.4. Frais de procédure	222
4.5. Adresses utiles	222
II SUBSIDES	223
1. Aides aux entreprises	223
1.1. Cadre juridique	223
1.2. Introduction	224

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

1.3.	Aides pour les investissements permettant d'améliorer la qualité de l'environnement	226
1.4.	Les aides relatives à l'intégration urbaine	232
1.5.	Les aides en faveur des économies d'énergie et de la production d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables	235
1.6.	Les aides en faveur de la production d'écoproduits	237
1.7.	Aides pour la réalisation d'études de faisabilité et le recours aux conseils extérieurs	240
1.8.	Aides à la formation externe	242
1.9.	Aides au recrutement	242
1.10.	Tableaux récapitulatifs: de quelle intervention pouvez-vous bénéficier?	243
1.11.	Aides pour la réalisation d'études de faisabilité et le recours aux conseils extérieurs	244
2.	Aides aux communes	249
2.1.	Introduction	249
2.2.	Équipements de voirie, espaces verts, bâtiments et assainissement	250
2.3.	Déchets et propreté publique	256
2.4.	Urbanisme et permis d'environnement	260
2.5.	Exploitation de piscines	268
2.6.	Brigades des agents à vélo	270
2.7.	Conventions-cadres de mobilité	271
2.8.	Agenda Iris 21	272
2.9.	Energie: secteur résidentiel	274
2.10.	Energie: secteur tertiaire et industriel	275

NIVEAU FÉDÉRAL 277

I TAXES ET REDEVANCES 279

1.	Risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles	279
1.1.	Cadre juridique	279
1.2.	Principes	279
1.3.	Contenu	282
1.4.	Procédure de perception du prélèvement	298
1.5.	Adresses utiles	300
1.6.	Accord de coopération SEVESO III: les modifications	300
1.7.	Annexes	302
2.	Redevances à l'importation, l'exportation et au transit des déchets	308
2.1.	Cadre légal	308
2.2.	Adresses	309

3.	Les écotaxes, les éco-réductions, la cotisation d'emballage et la cotisation environnementale	309
3.1.	Le régime mis en place à l'égard des boissons et des récipients pour boissons	309
3.2.	Les écotaxes: maintien pour trois catégories de produits	311
3.3.	La cotisation environnementale	311
3.4.	Dispositions communes	312
3.5.	Historique réglementaire – les références	314
II	SUBSIDES	321
1.	Déduction pour investissement majorée	321
1.1.	Cadre juridique	321
1.2.	Principe	322
1.3.	Bénéficiaires	323
1.4.	Investissements considérés	323
1.5.	Investissements exclus	324
1.6.	Investissements économiseurs d'énergie	325
1.7.	Pourcentages de déduction pour investissement exercice d'imposition 2017	329
1.8.	Déduction étalée	330
1.9.	Crédit d'impôt pour recherche et développement	330
1.10.	Demande d'attestation	331
	NIVEAU EUROPÉEN	333
I	TAXES	335
1.	Taxation des produits énergétiques et de l'électricité	335
1.1.	Proposition de taxe sur le CO ₂ et l'énergie	335
1.2.	Directive du Conseil sur la taxation des produits énergétiques et de l'électricité	335
II	SUBSIDES	339
1.	Les modes de subventions, le budget et les cadres financiers liés aux grands axes politiques d'aides de l'Union européenne	339
1.1.	Formes et principes de financement de l'Union européenne	339
1.2.	Le budget de l'Union européenne	341
1.3.	Les grands axes de la politique de financement de l'Union européenne – Le cadre financier 2014-2020	343
1.4.	La place de l'environnement dans les aides européennes	348
2.	Le programme LIFE	349
2.1.	Rappel des programmes précédents	349
2.2.	Le programme LIFE 2014-2020	350

2.3.	Exemples de projets LIFE dans les programmes précédents	356
3.	Les fonds structurels et de cohésion	362
3.1.	La politique de cohésion 2014-2020	362
3.2.	Règlement général pour les fonds ESI	364
3.3.	Le fonds de cohésion	366
3.4.	Le FEDER (Fonds de développement régional)	368
3.5.	Le fonds social européen	370
3.6.	Les groupements européens de coopération territoriale (GECT)	371
3.7.	Information et contacts sur la politique de cohésion de l'UE	371
3.8.	Exemples de programmes sur la politique de cohésion contenant des projets environnementaux	372
4.	Recherche et développement technologique – Le programme horizon 2020	376
4.1.	Introduction – Les programmes cadres de RDT	376
4.2.	Budget du programme horizon 2000	376
4.3.	Les sous-programmes liés à l'environnement	378
4.4.	Le programme de recherche Euratom 2014-2018	380
4.5.	Appels à propositions	380
4.6.	Contacts	381
4.7.	Programme Euratom pour la recherche nucléaire (2014-2018)	388
4.8.	7ème programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration (RDTD CE 2007-2013)	389
4.9.	Programme Personnes: promouvoir la carrière des chercheurs européens (4.727 millions d'EUR)	390
4.10.	Recherche collaborative	391
4.11.	Initiatives technologiques conjointes	391
4.12.	Coordination de programmes de recherche nationaux mis en œuvre conjointement	391
4.13.	Coopération internationale	392
4.14.	Régimes de financement	393
4.15.	Financement du 7e PC pour les entreprises	395
4.16.	Le programme coopération et la place de l'environnement dans ses sous-programmes spécifiques	398
4.17.	Outils d'observation et d'étude de la Terre	401
4.18.	Le sous-programme énergie	401
4.19.	Le sous-programme transport (y compris aéronautique)	404
4.20.	EUREKA	408
5.	Le programme COSME pour la compétitivité des entreprises et des PME	411
5.1.	Objectifs généraux et dotation budgétaire du programme	411
5.2.	Objectifs spécifiques du programme COSME	411
5.3.	Contacts	412
6.	Les ressources naturelles agriculture-pêche et développement rural	412

6.1.	Introduction	412
6.2.	Aides directes aux agriculteurs (FEAGA)	413
6.3.	Le développement rural (FEADER)	415
6.4.	Le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	417
7.	Protection civile et aide humanitaire de l'Union européenne	419
7.1.	Aide humanitaire de l'UE	419
7.2.	L'instrument financier pour la protection civile	420
7.3.	Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)	421
8.	Les programmes d'aide externe de l'Union européenne	424
9.	L'UE en tant que partenaire mondial	425
9.1.	Objectifs et dotation budgétaire pour 2014-2020 (en millions d'euros à prix courant 2009)	425
9.2.	L'Instrument de pré-adhésion (IPA)	426
9.3.	L'instrument de partenariat et de voisinage européen (IEVP)	426
9.4.	L'instrument de coopération au développement et de coopération économique (CDCE)	426
10.	Fonds européen de développement (FED)	427
11.	Les instruments de prêt et de garantie	428
11.1.	Rôle de la B.E.I.	428
11.2.	Modalités de demandes et d'octroi de prêts de la B.E.I.	429
11.3.	Secteurs prioritaires d'intervention de la B.E.I.	429
11.4.	Énergies et transports durable	430
11.5.	La B.E.I. et l'environnement, en particulier le secteur de l'eau	430
11.6.	La B.E.I. et le secteur de l'eau et de l'assainissement	431
11.7.	Fonds européen d'investissement (F.E.I.)	435